



Délibération 2025/25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET

Séance du 6 juin 2025

Date de la convocation : 02/06/2025
 Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de votants : 11

Date d'affichage : 02/06/2025
 Nombre de présents : 10
 Dont procuration : 1

L'an deux mil vingt-cinq et le six juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Isabelle SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL

Absents votants par procuration : Dominique ZARAGOZA (donnée à I.SILHOL),

Absents excusés : Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Éric BONAFE, Estelle BONNIOL,

A été nommé secrétaire : Bruno CASTES

Objet : CONVENTION LES AMIS DE L'ECOLE DE MUSIQUE CŒUR D'HERAULT

Exposé :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de signer une convention de mise à disposition de Monsieur David PEREMARTI, adjoint d'animation territorial, avec l'association « les amis de l'école de musique Cœur d'Hérault » afin que ce dernier puisse intervenir sur les communes partenaires de l'école de musique, notamment Fontès et Cabrières.

La mise en disposition se ferait sur une base de 70h/an réparties sur les différentes communes. Elle serait conclue du 1^{er} septembre 2024 au 31/08/2025 et serait reconductible pour une durée maximale de 3 ans.

Décision :

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L512-6 ;

Vu le décret 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux ;

Considérant que l'association concourt à la mise en valeur du patrimoine artistique ;

Considérant que l'association a des missions de services publics : soutenir et développer les actions de l'école de musique municipale ;

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition d'un agent communal auprès de l'association « Les amis de l'école de musique cœur d'hérault ».

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire, Bruno CASTES

Le Maire, Isabelle SILHOL



Dépôt Sous-Préfecture de LODEVE

Date de réception de l'AR: 13/06/2025

034-213401979-20250606-DE_2025_025-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Et publication ou notification